**Marché de Services relatif au « Recrutement d’un bureau pour un appui à l’adaptation du cadre juridique de la décentralisation » BDI23009-10006**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| N° | Questions | Réponses |
| 01 | **Prise en charge des ateliers :**  Il est mentionné au chapitre 3.4.3.1 Eléments inclus dans le prix (page 16) : « Pour le marché, le cas échéant, dans le cadre des missions, les frais suivants seront pris en charge par Enabel :  les frais liés à l’organisation des formations et/ou des ateliers : salle de formation, collations, reproduction des supports de formation à destination des participants, blocs-notes et stylos à destination des participants, matériel didactique nécessaire tel que rétroprojecteur, tableau et papier flipchart. » alors qu’au niveau des termes de références IV. PREMIERS ÉLÉMENTS DE CADRAGE (page 37) il est mentionné « A noter que la réalisation des prestations nécessitera l’organisation d’ateliers à Bujumbura ou en région. Leur organisation fera partie intégrante de l’offre du soumissionnaire qui devra s’assurer de la logistique pour mettre en œuvre ces opérations. »  Pouvez-vous nous préciser quelle option retenir sachant qu’il semble difficile de dimensionner a priori les ateliers au niveau de notre offre, cet élément découlant en grande partie du plan d’action élaboré dans le cadre du poste 1.    **Activités et livrables**  Nous constatons certaines différences entre les activités prévues et les livrables attendus sur les postes 2 et . Le tableau ci-dessous présente la situation :   |  |  |  | | --- | --- | --- | | **Poste** | **Activité** | **Livrable** | | Poste 2 | Projet de décret portant modification de l’organisation de l’administration provinciale | **Projet de décret sur l’organisation de l’administration provinciale :** Texte législatif révisé | | Projet de décret portant organisation et gestion des services communaux | **Projet de décret sur la gestion des services communaux :** Texte décrivant les nouvelles structures et procédures pour les services communaux. | | Actualisation du règlement d’ordre intérieur type du Conseil communal | **Règlement d’ordre intérieur type du Conseil communal :** Guide pratique pour les conseils communaux, incluant des directives sur le fonctionnement interne et la prise de décision. | | Élaboration du projet de décret sur la déconcentration des services définissant la relation fonctionnelle entre les services communaux, les services déconcentrés au niveau provincial et le niveau central. | **Pas de livrable attendu ?** | | Poste 3 | Ordonnance de gestion du patrimoine des communes et des provinces | **Ordonnance de gestion du patrimoine :** Texte législatif sur la gestion des ressources des communes et des provinces. | | Projet de décret portant classification des infrastructures et équipements à compétence nationale, provinciale et communale. | **Décret sur la gestion budgétaire et financière communale :** Régulation des pratiques budgétaires et financières, avec des directives pour assurer la transparence et l'efficacité. | | Ordonnance portant mise en place du Guide National Pratique Actualisé de Planification communale, 4éme édition. | **Pas de livrable attendu ?** |   Pouvez nous confirmer si des livrables sont bien attendus pour toutes les activités prévues ou si les deux activités qui n’ont pas de livrables correspondant ont une finalité différente ?    **Volume d’expertise :**  Au niveau du paragraphe VII. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE (page 39) il est mentionné des durée en jours calendaires. Pouvez-vous nous confirmer qu’il s’agit de délais d’exécution des postes et non de volume d’expertise à mobiliser ? Aucune indication n’est disponible sur le volume d’expertise indicatif attendu ?    **Compétences :**  Au niveau du paragraphe VIII. COMPÉTENCES RECHERCHÉES (page 39) il est demandé 4 expertises. Nous comprenons qu’il s’agit de 4 domaines d’expertise à couvrir par les experts proposés mais pas forcément 4 experts correspondant chacun à chacune des expertises demandées. Pouvez-vous nous confirmer si notre interprétation est la bonne ? | Prise en charge des ateliers :  Les coûts liés aux ateliers seront bien pris en charge par le programme Gouvernance et Participation Citoyenne d'Enabel. Toutefois, nous attendons que la proposition méthodologique décrive précisément le nombre d'ateliers prévus, leur rôle dans l'atteinte des objectifs, ainsi que les administrations, structures et personnes ressources qui y seront impliquées. Cela permettra au commanditaire d’évaluer la pertinence des ateliers et d’estimer les moyens nécessaires. Le coût estimé sera évalué dans le cadre du critère 'prix'.  Activités et livrables :  Nous vous confirmons que :   * le décret sur la déconcentration des services définissant la relation fonctionnelle entre les services communaux, les services déconcentrés au niveau provincial et le niveau central est bien un livrable attendu du poste 2 ; * l'ordonnance portant mise en place du Guide National Pratique Actualisé de Planification communale, 4éme édition est bien un livrable attendu du poste 3 ;   Volume d'expertise :  Il s'agit effectivement de délais en jours calendaires pour l'exécution des postes. Le volume d'expertise (nombre de jours experts) n’est pas précisé et sera à la discrétion du soumissionnaire. Cependant, cet aspect sera pris en compte lors de l’évaluation des offres.  Compétences :  il s'agit bien de quatre domaines d'expertise à couvrir. Ces compétences peuvent être réparties entre plusieurs experts ou réunies chez un nombre plus restreint de spécialistes, tant que l’équipe proposée couvre l'ensemble des expertises demandées. |
| 02 | 1) Est-il possible de donner plus de précisions quant au calendrier d´exécution du projet ? La section VII. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE donne certains éléments mais nous souhaitons notamment savoir quand ENABEL désire démarrer la mise en œuvre de ce contrat. 2) Est-il possible de connaître l´enveloppe financière maximale destinée à ce marché afin d´affiner notre offre ?  3) Section 6.4 Dossier de sélection – capacité économique "Le soumissionnaire doit également prouver sa solvabilité financière. Cette capacité financière sera jugée sur base des comptes annuels approuvés des trois dernières années (2022, 2023 et 2024)". Nous ne disposons de comptes audités que jusqu´à l´année 2022 incluse. Peut-on alors soumettre les comptes certifiés des années 2020, 2021 et 2022 ?  4) Pour les offres envoyées électroniquement, au vu du possible poids important de l´envoi par email, est-il acceptable d´envoyer un lien de téléchargement sécurisé de l´offre ? | 1. Calendrier d'exécution : Un démarrage rapide de la mission est souhaité, les textes attendus devant être inscrits à l'agenda des autorités en vue des prochaines élections municipales, prévues a priori en mai 2025. 2. Enveloppe financière : Nous ne sommes pas en mesure de communiquer l’enveloppe financière maximale destinée à ce marché. 3. Non il s’agit des comptes des années demandées dans le Cahier Spécial de Charge. Si vous mettez le compte de 2022 dans votre dossier, la commission va analyser suivant le montant exigé dans le dossier. 4. Aucun lien ne sera accepté. Mais vous pourriez par contre envoyer en plusieurs mails |